

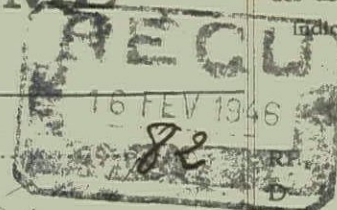
CONGO BELGE

TÉLÉGRAMME

Explication
des abréviations admises pour les
indications de service taxées

SERVICE DES
Télécommunications

Mod. 2/T.



Voie d'acheminement : *Lib*

Indications de service taxées : *Lib*

Adresse

Progen civile etat

Postale sous cog rpt Usa

Réponse payée

Télégramme urgent

Télégramme différé

Lettre-télégramme

Accusé de réception

Collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940).

Déposé à *Lib* le *15* à *16* h. *20* m.

N° *01555* *7* mots

*15815 de ordonnance numero 50 du 13 février
notifie comme suite article sous ordonnance
24 du 25 janvier citant: 50 de catégorie
A comprenant le: marchandises sous l'export-
-tation vers le Congo Belge et soumise à allo-
-cation dans le p.d.p. d'origine et dont
la liste etcetera son citation reste de l'
article sous échange sup. int. marchand-
-ses a suit par décision*

Congo

Ruhengeri



5780